

PROVINCE DE QUEBEC  
MRC DE MASKINONGÉ  
MUNICIPALITÉ  
DE SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Élie-de-Caxton, tenue le 5 juillet 2021 à 20h00 au Centre Communautaire, situé au 50, chemin des Loisirs, Saint-Élie-de-Caxton.

**PRÉSENTS :**

M. Robert Gauthier, Maire  
Mme Christina Béland, conseillère  
Mme Claudette Caron, conseillère  
Mme Francine Buisson, conseillère  
Mme Gina Lemire, conseillère

**ABSENCES MOTIVÉES :**

Mme Lucie Hamelin, conseillère  
M. Thierry Archambault-Laliberté

**ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

M. Benoît Gauthier, directeur général et secrétaire-trésorier

**PROPOSITION DE L'ORDRE DU JOUR**

- 1. MOT DE BIENVENUE DU MAIRE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
  - 2.1 Adoption de l'ordre du jour
- 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
  - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2021
  - 3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 juin 2021
  - 3.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 juin 2021
- 4. CORRESPONDANCE**
  - 4.1 Lettre d'annonce d'une aide financière de 20 000\$ pour des travaux de voirie dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – Projets particuliers d'amélioration – Circonscription de Maskinongé
  - 4.2 Lettre d'annonce d'une aide financière d'un montant de 114 920\$ dans le cadre du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM)
- 5. RAPPORT DES COMITÉS**
- 6. PRÉSENTATION DES COMPTES**
- 7. RÉOLUTIONS - ADMINISTRATION**
  - 7.1 Résolution d'appui aux communautés autochtones
  - 7.2 Adoption du règlement 2021-010 sur la délégation de pouvoir, le contrôle et le suivi budgétaire
  - 7.3 Rapport du maire faisant état des faits saillants du rapport financier et du rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier de 2019
  - 7.4 Retrait des règlements 2021-004 et 2021-005

8. **RÉSOLUTIONS – TRAVAUX PUBLICS/INCENDIE**
  - 8.1 Contrat pour le contrôle qualitatif des matériaux – Réfection du rang Saint-Joseph
  - 8.2 Achat d'un sac pour le transport de la pompe portative pour les feux de forêt
9. **RÉSOLUTIONS - LOISIRS/CULTURE/TOURISME**
10. **RÉSOLUTIONS –SUBVENTIONS**
11. **RÉSOLUTIONS – URBANISME**
  - 11.1 Adoption du premier projet de règlement 2021-009 concernant la sécurité des piscines
  - 11.2 Demande de dérogation mineure concernant la propriété sise au 311, avenue Saint-Paul, lot 3 983 134
  - 11.3 Demande de dérogation mineure concernant la propriété sise au 1711, chemin des Lacs-Longs, lot 4 194 689
12. **AFFAIRES NOUVELLES**
  - 12.1 \_\_\_\_\_
  - 12.2 \_\_\_\_\_
  - 12.3 \_\_\_\_\_
  - 12.4 \_\_\_\_\_
13. **PÉRIODE DE QUESTIONS/SUGGESTIONS**
14. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

## ORDRE DU JOUR

1. **MOT DE BIENVENUE DU MAIRE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
  - 2.1 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

#### **RÉSOLUTION 2021-07-164**

Sur proposition de madame Francine Buisson appuyée par madame Claudette Caron  
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

**D'ADOPTER** l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

Ajout item 4.3 Pétition sur le projet pilote de la rue Saint-Pierre

Modification du titre de l'item 7.2 Adoption du règlement 2021-010 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Adoptée

### **3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

#### **3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUIN 2021**

##### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 JUIN 2021**

##### **RÉSOLUTION 2021-07-165**

Sur proposition de madame Francine Buisson appuyée par madame Gina Lemire  
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2021 sans aucune modification.

Adoptée

#### **3.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 JUIN 2021**

##### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 JUIN 2021**

##### **RÉSOLUTION 2021-07-166**

Sur proposition de madame Claudette Caron appuyée par madame Francine Buisson  
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 juin 2021 sans aucune modification.

Adoptée

#### **3.3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 JUIN 2021**

##### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 28 JUIN 2021**

##### **RÉSOLUTION 2021-07-167**

Sur proposition de madame Francine Buisson appuyée par madame Gina Lemire  
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 juin 2021 sans aucune modification.

Adoptée

### **4. CORRESPONDANCE**

- 4.1 Lettre d'annonce d'une aide financière de 20 000\$ pour des travaux de voirie dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – Projets particuliers d'amélioration – Circonscription de Maskinongé
- 4.2 Lettre d'annonce d'une aide financière d'un montant de 114 920\$ dans le cadre du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM)
- 4.3 Pétition sur le projet pilote de la rue Saint-Pierre

La correspondance a été déposée aux archives de la municipalité pour consultation publique.

## 5. RAPPORT DES COMITÉS

### Francine Buisson

#### 1. Statistiques site Web juin 2021 :

1. **Statistiques** : Site municipal : 7 925 visites et 30 087 pages consultées.
2. **Statistiques** - Site culture et tourisme : 2 061 visites et 6 067 pages consultées.

#### 2. Abonnement à nos 2 infolettres - Au 1 juin, nous comptons 495 abonnements électroniques pour l'infolettre municipale (augmentation de 7 depuis 1 mois) et 1828 abonnés à l'infolettre touristique.

#### 3. Promotion maisons fleuries, édition 2021 – rappel - Résidents permanents et saisonniers locaux, vous avez jusqu'au **18 juillet** prochain pour inscrire à la promotion« Maisons fleuries ».

Des coupons de participation et des boîtes pour les déposer sont disponibles auprès des deux (2) épiciers locaux et à la Maison du citoyen. Il y aura attribution, au hasard des participations reçues, de quatre (4) prix de 125 \$ chacun, sous forme de bon d'achat auprès d'un commerçant, d'un artiste ou d'un artisan local et ce, au choix du gagnant. Une participation par résidence est acceptée. Le tirage aura lieu à la séance régulière du Conseil municipal du 2 août prochain.

#### 4. UTA session automne 2021 – Inscription - Vous pouvez vous inscrire sur le site Web de l'UTA de l'UQTR pour participer à la session d'automne, en présentiel, dans la grande salle du Centre communautaire. Dès le jeudi 30 septembre, de 13 h à 15 h 30, M. Pierre Letarte offrira une formation de 4 semaines pour terminer celle déjà entamée à l'hiver 2020. Les coordonnées complètes apparaîtront dans l'infolettre.

#### 5. MADA volet 2 – Le volet 2 du Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés de la MRC de Maskinongé reçoit du Gouvernement du Québec une subvention de 75 000 \$ sur 3 ans pour financer une ressource à la coordination du projet MADA. Ce volet s'inscrit dans le suivi des plans d'actions 2020-2025 des municipalités participantes. C'est une excellente nouvelle pour les Conseillers municipaux RQFA lesquels sont responsables de l'application et du suivi du plan d'action local. L'agent de développement de la CDC de la MRC de Maskinongé est Samuel Chartier-Trudel. Une rencontre devrait prochainement.

#### 6. Transports collectifs – Se déplacer à partir de Saint-Élie-de-Caxton, c'est facile et accessible maintenant! Que ce soit pour vos besoins de formation (Shawinigan et Trois-Rivières), d'emploi, de santé, d'approvisionnement ou de loisirs, toutes les raisons sont bonnes pour se déplacer avec le service des transports collectifs régional, et ce à un coût très accessible. Faites part de vos besoins par téléphone au 819 840-0603, par courriel à [info@ctcmaskinonge.org](mailto:info@ctcmaskinonge.org), par Messenger-Facebook à @CTCM ou via notre site web à [www.ctcmaskinonge.org](http://www.ctcmaskinonge.org). L'équipe des Transports collectifs se fera un plaisir de vous accompagner dans vos besoins.

#### 7. Transports vers les sites de vaccinations : -

Il est possible pour les résidents des 17 municipalités de la MRC de Maskinongé de se déplacer à leur rendez-vous de vaccination contre la COVID-19 (1ère et 2ème dose) vers les centres de Louiseville, Shawinigan et Trois-Rivières. C'est aussi possible de se déplacer vers les sites complémentaires comme les pharmacies situées sur le territoire de la MRC de Maskinongé. **Pour plus d'informations** : [www.ctcmaskinonge.org/covid](http://www.ctcmaskinonge.org/covid)

## Robert Gauthier

### Bureau d'accueil touristique

Le bureau d'accueil touristique est ouvert depuis le 19 juin et selon la compilation faite en date d'hier, 584 personnes sont venues à Saint-Élie-de-Caxton. Pour les gens résidents de Saint-Élie, toutes les activités sont gratuites, que ça soit pour une balade en carriole, visite du jardin botanique, il faut cependant appeler pour réserver pour s'assurer de la disponibilité. Il y a également, une exposition parallèle de la biennale internationale d'estampe contemporaine « Le vent dans les ailes », au Garage de la culture, toujours gratuit pour les gens de Saint-Élie.

## 6. PRÉSENTATION DES COMPTES

13087	DEVELOPPEMENT SAINT-ELIE	SUBVENTION COMITÉ DE LA FAMILLE	1 700.00 \$
13092	ESPACE MUNI	SUBVENTION COMITÉ DE LA FAMILLE	45.42 \$
13125	APPARTENANCE MAURICIE	APPARTENANCE MAURICIE	250.00 \$
13126	ASSOCIATION DE SOCCER DE ST-ETIENNE	SOCCER INSCRIPTION 14 ENFANTS, 2 INSCRIPTIONS BASEBALL	590.00 \$
13127	MUNICIPALITE DE SAINT-ETIENNE-DES-GRES	SOCCER ET BASEBALL	400.00 \$
13128	CARIGNAN SYLVIE	PIÈCES, ACCESSOIRES ET ENTRETIEN, FOURNITURES DE BUREAU	47.69 \$
13129	PERSONARE	ENTENTE DEV. CULTUREL	9 991.33 \$
13130	PETITE CAISSE	CONFÉRENCE DE PRESSE, PAPILLON/CROCHETS ET CARTABLE, PLAQUES NOM ÉLUS, COMPOST SEMENCE ET TERRE JARDINS, AUG. CAISSE VOÛTE PASSE À 500.00 \$	540.20 \$
13131	CARIGNAN SYLVIE	FOURNITURES DE BUREAU	80.46 \$
13132	CLUB SOCIAL DES POMPIERS DE ST-ELIE	CLUB SOCIAL POMPIERS	40.00 \$
13133	CORRIVEAU MARTIN	JETON PRÉSENCE CCU	30.00 \$
13134	SYNDICAT REG. DES EEMPL.MUN. MAURICIE CSN	COTISATION SYNDICALE	741.08 \$
13135	FORTE SYLVAIN	JETON PRÉSENCE CCU	30.00 \$
13136	HAMEL ROBERT	JETON PRÉSENCE CCU	30.00 \$
13137	DEMERS LOUIS-GABRIEL	ART. CULTURELLES FONTAINE	417.30 \$
13138	ADN COMMUNICATION	SITE WEB	182.41 \$
13139	ALARME MAURICIENNES	PIÈCES ET ACCESSOIRES GARAGE CULTURE	220.75 \$
13140	ANDRE BOUVET LTEE	AQUEDUC DOMAINE OUELLET, PROL. AQUEDUC RUE LANGLOIS	227 241.69 \$
13141	ASSELIN SERVICES SANITAIRES	CONTRAT VIDANGES	10 409.61 \$

13142	BRASSERIE DEPARAILLEE	BIÈRES	1 071.14 \$
13143	CARQUEST, PIECES D'AUTOS	ENTRETIEN CAMION INCENDIE	11.34 \$
13144	CHEM ACTION INC.	ENTRETIEN STATION DE POMPAGE	1 733.82 \$
13145	CINE 4K PRODUCTIONS	PUBLICITÉ TOURISTIQUE, SENTIER BOTANIQUE	459.90 \$
13146	DISTRIBUT'EAU PLUS!	ALIMENTS	13.50 \$
13147	DUGAS MECANIQUE MOBILE	ENTRETIEN CAMION INCENDIE	194.02 \$
13148	EBA	AMÉNAGEMENT PARC NATURE ET CULTURE	1 612.53 \$
13149	EGLISE DE SAINT-ELIE-DE-CAXTON	AMÉNAGEMENT PARC NATURE ET CULTURE	5 513.43 \$
13150	ENGRAMME 2021-2022	PIÈCES, ACCESSOIRES ET ENTRETIEN LOISIRS	53.77 \$
13151	ENTREPRISES RENE NEWBERRY	NIVELEUSE	3 880.41 \$
13152	EUROFINS ENVIRONEX	ANALYSES D'EAU PRINCIPALE, SAMSON/MARCHAND, DOMAINE OUELLET	536.64 \$
13153	FEDERATION QUEBECOISE DES MUN.	PROL. AQUEDUC RUE BOULANGER	48.66 \$
13154	FLORICULTURE H.G. GAUTHIER INC.	CONSULTANT SENTIER BOTANIQUE, VILLAGE FLEURI ACHAT ET ENTRETIEN	6 084.68 \$
13155	FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	FRAIS DE MUTATION	100.00 \$
13156	FOURNITURE DE BUREAU DENIS	FOURNITURES DE BUREAU	335.53 \$
13157	FQM ASSURANCES INC.	ASSURANCES RESPONSABILITÉ ET BÉNÉVOLES	822.95 \$
13158	GEOMATIQUE BLP INC.	HONORAIRES PARCOURS HISTORIQUE	804.93 \$
13159	GROUPE LAFRENIERE TRACTEURS	ENTRETIEN TRACTEUR	180.01 \$
13160	GUILBERT URBANISME	CONSULTATION URBANISME	682.67 \$
13161	IMPRIMERIE GIGNAC OFFSET LTEE	PUBLICATIONS MUNICIPALES	1 100.31 \$
13162	INFOTECK CENTRE D'ORDINATEUR	ENTRETIEN INFORMATIQUE	51.72 \$
13163	EQUIPEMENTS INCENDIES CMP MAYER INC.	EQUIPEMENTS INCENDIE	744.47 \$
13164	LABORATOIRES CHOISY LTEE	ARTICLES DE NETTOYAGE	1 337.17 \$
13165	LOCATION CDA INC.	ÉQUIPEMENT VETEMENT DE COMBAT	115.35 \$
13166	9096-3166 QUEBEC INC.	GARAGE DE LA CULTURE	1 675.36 \$
13167	LUMIFAB	PIÈCES ET ACCESSOIRES GARAGE CULTURE	407.92 \$

13168	MATERIAUX LAVERGNE	GARAGE DE LA CULTURE, PIÈCES, ACCESSOIRES ET ENTRETIEN, ENT. REPARATION OUTILS, PIÈCES, ACCESSOIRES ET ENTRETIEN LOISIRS, ENTRETIEN SENTIER BOTANIQUE	146.47 \$
13169	MAISON MAURICE HOULE & FILS LTEE	SENTIER BOTANIQUE, AMÉNAGEMENT PARC NATURE ET CULTURE, AMÉNAGEMENT PARC DES JEUNES	1 214.95 \$
13170	MRC DE MASKINONGE	ASSURANCES POMPIERS, ENFOUISSEMENT DÉCHETS, REDEV. ÉLIMINATION /\$23.07 TONNE, GESTION DES BOUES	18 861.67 \$
13171	MUNICIPALITE DE SAINT-MATHIEU-DU-PARC	SERVICES RENDUS PAR AUTRE MUNICIPALITÉ	286.22 \$
13172	MUNICIPALITE DE CHARETTE	SERVICES RENDUS PAR AUTRE MUNICIPALITÉ	80.19 \$
13173	NOVEXCO INC.	FOURNITURES DE BUREAU	66.00 \$
13174	NOVEL AUDIO-VISUEL	PIÈCES ET ACCESSOIRES GARAGE CULTURE	221.90 \$
13175	PG SOLUTIONS INC.	FOURNITURES DE BUREAU	918.54 \$
13176	PLANTE SPORTS	ACTIVITES CAMP DE JOUR	419.20 \$
13177	PLURITEC LTEE	HONORAIRES PROFESSIONNELS BOULEAUX BLANCS	3 172.74 \$
13178	POMPLO	PRODUITS CHIMIQUES	1 535.74 \$
13179	POP GRENADE INC.	PUBLICITÉ TOURISTIQUE, SENTIER BOTANIQUE	3 629.76 \$
13180	POSTES CANADA	PUBLICATIONS MUNICIPALES, VILLAGE FLEURI, CAMP DE JOUR	566.63 \$
13181	RIVARD GUY	CONTRAT VIDANGES	56.34 \$
13182	SAVIGNAC REFRIGERATION INC.	ENTRETIEN MAISON DU CITOYEN, PIÈCES, ACCESSOIRES ET ENTRETIEN CENTRE COMMUNAUTAIRE	1 351.53 \$
13183	HITACHI CAPITAL CANADA	ABAT-POUSSIÈRE	8 581.16 \$
13184	SIGNOPLUS INC.	SIGNALISATION INFORMATION TOURISTIQUE	193.16 \$
13185	SIUCQ MAURICIE	SERVICES TECH. SÉCURITÉ CIVILE	360.00 \$
13186	SONIC ENERGIES INC.	DIESEL GENERATRICE, ESSENCE ET HUILE DIESEL	1 676.71 \$
13187	STEPHANE BERARD CPA INC.	COMPTABILITÉ ET VÉRIFICATION	10 893.88 \$
13188	TECHNI IRRIGATION (9009-6314 QUEBEC INC)	PIÈCES, ACCESSOIRES ET ENTRETIEN SENTIER BOTANIQUE	220.18 \$
13189	VAL-MAURICIE ELECTRIQUE INC.	GARAGE DE LA CULTURE	2 976.47 \$

	CANAC	PIÈCES, ACCESSOIRES GARAGE DE LA CULTURE, SENTIER BOTANIQUE, AMÉNAGEMENT PARC NATURE ET CULTURE	222.70 \$
	CANAC	RETOUR MATÉRIEL	-359.36 \$
169	BELL MOBILITE INC.	CELLULAIRE VOIRIE	19.49 \$
170	CONSTRUCTION SEAO	REFECTION RANG ST-JOSEPH	13.37 \$
171	FONDACTION	FONDACTION CSN À PAYER	3 988.24 \$
172	HYDRO-QUEBEC	ÉLECTRICITÉ GARAGE CULTURE	70.87 \$
173	HYDRO-QUEBEC	ÉLECTRICITÉ CENTRE COMMUNAUTAIRE	443.31 \$
174	HYDRO-QUEBEC	ÉLECTRICITÉ AQUEDUC	1 971.76 \$
175	HYDRO-QUEBEC	ÉLECTRICITÉ ÉCLAIRAGE DES RUES	997.78 \$
177	HYDRO-QUEBEC	ÉLECTRICITÉ ÉCLAIRAGE DES RUES	811.76 \$
178	REVENU QUEBEC	D.A.S. PROVINCIAL À PAYER	17 204.91 \$
	HYDRO-QUEBEC	ÉLECTRICITÉ BIBLIOTHÈQUE	540.20 \$
	HYDRO-QUEBEC	ÉLECTRICITÉ GARAGE CULTURE	389.03 \$
	HYDRO-QUEBEC	ÉLECTRICITÉ GARAGE MUNICIPAL	406.90 \$
179	REVENU CANADA	D.A.S. FÉDÉRAL À PAYER	5 918.27 \$
180	SOGETEL	TÉLÉPHONE MAISON DU CITOYEN, CASERNE, GARAGE, BIBLIOTHEQUE, DOMAINE OUELLET, AQUEDUC PRINCIPAL, TÉLÉCOPIEUR, INTERNET CASERNE, VLAN AQUEDUC PRINCIPAL, SAMSON/MARCHAND	1 000.97 \$
181	L'UNION-VIE	ASSURANCES COLLECTIVES À PAYER	1 582.21 \$
		TOTAL	375 212.02 \$

## **APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES**

### **RÉSOLUTION 2021-07-168**

Sur proposition de madame Christina Béland appuyée par madame Francine Buisson  
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

**D'AUTORISER** les déboursés du fonds général de la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton pour les comptes à payer et déjà payés au montant de 375 212.02 \$, et les salaires nets du mois de mai 2021 au montant de 37 432.67 \$, totalisant la somme de 412 644.69 \$.

Adoptée



## **CERTIFICAT DE CRÉDIT :**

Je, soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés dans ce procès-verbal, ladite liste faisant partie intégrante du procès-verbal de cette assemblée.

---

Benoît Gauthier  
Directeur général et secrétaire-trésorier

## **7. RÉSOLUTIONS - ADMINISTRATION**

### **7.1 RÉSOLUTION D'APPUI AUX COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES**

#### **RÉSOLUTION D'APPUI AUX COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES**

**CONSIDÉRANT** la découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique et des tombes de 751 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone de Marieval en Saskatchewan;

**CONSIDÉRANT** les mauvais traitements infligés aux autochtones dans les pensionnats partout au Canada décrits par de nombreux rapports de commission d'enquête;

**CONSIDÉRANT** le devoir de tous les gouvernements, quel que soit le niveau, d'œuvrer à l'amélioration des relations et au bien-être de toutes les communautés;

**CONSIDÉRANT** l'obligation des gouvernements, quel que soit le niveau, de faire la lumière sur notre histoire, d'assumer le devoir de mémoire et d'honorer les victimes;

#### **RÉSOLUTION 2021-07-169**

Sur proposition de madame Gina Lemire appuyée par madame Claudette Caron  
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton joigne sa voix au conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et exprime sa profonde tristesse à la suite de la découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique et des tombes de 751 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone de Marieval en Saskatchewan;

**QUE** la municipalité salue l'annonce du gouvernement du Québec de faire la lumière sur d'éventuels cas semblables au Québec;

**QUE** la municipalité exprime sa solidarité avec les communautés autochtones et renouvelle sa volonté de favoriser des relations harmonieuses entre les communautés et l'épanouissement de tous les citoyens;

**QUE** copie de cette résolution soit envoyée à M. Ghislain Picard, chef de l'Assemblée des Premières Nations et du Labrador, à M. Pita Aatami, président de la Société Makivik, M. Justin Trudeau, premier ministre du Canada, à M<sup>me</sup> Carolyn Bennett, ministre des Relations Couronne-Autochtones, à M. Marc Miller, ministre des Services aux autochtones, à M. François Legault, premier ministre du Québec, à M. Ian Lafrenière, ministre responsable des Affaires autochtones ainsi qu'à la FQM.

Adoptée

## **7.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2021-010 SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIR, LE CONTRÔLE ET LE SUIVI BUDGÉTAIRE**

### **ADOPTION DU RÈGLEMENT 2021-010 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES**

**ATTENDU QU'**en vertu du deuxième alinéa de l'article 960.1 du *Code municipal du Québec*, le conseil doit adopter un règlement en matière de contrôle et de suivi budgétaires;

**ATTENDU QU'**en vertu du premier alinéa de l'article 142 du *Code municipal du Québec*, le maire exerce le droit de surveillance, d'investigation et de contrôle sur les affaires et les officiers de la municipalité;

**ATTENDU QUE** ce règlement doit prévoir notamment le moyen utilisé pour garantir la disponibilité des crédits préalablement à la prise de toute décision autorisant une dépense, lequel moyen peut varier selon l'autorité qui accorde l'autorisation de dépenses ou le type de dépenses projetées;

**ATTENDU QU'**en vertu du deuxième alinéa de l'article 165.1 du *Code municipal du Québec*, un engagement de salarié n'a d'effet que si, conformément au règlement adopté en vertu du deuxième alinéa de l'article 960.1, des crédits sont disponibles à cette fin;

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 961 du *Code municipal du Québec*, un règlement ou une résolution du conseil qui autorise une dépense n'a d'effet que si, conformément au règlement adopté en vertu du deuxième alinéa de l'article 960.1, des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée;

**ATTENDU QU'**en vertu du quatrième alinéa de l'article 961.1 du *Code municipal du Québec*, une autorisation de dépenses accordée en vertu d'une délégation n'a d'effet que si, conformément au règlement adopté en vertu du deuxième alinéa de l'article 960.1, des crédits sont disponibles à cette fin;

**ATTENDU QUE** l'article 176.4 du *Code municipal du Québec*, et le cinquième alinéa de l'article 961.1 prévoient les modalités de reddition de comptes au conseil aux fins de contrôle et de suivi budgétaires;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été donné par madame Lucie Hamelin, conseillère et qu'un projet de règlement a été déposé à la séance du 7 juin 2021;

### **RÉSOLUTION 2021-07-170**

Sur proposition de madame Francine Buisson appuyée par madame Claudette Caron  
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

Le préambule fait partie intégrante de la résolution

**D'ADOPTER** le règlement 2021-010 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Adoptée

## **7.3 RAPPORT DU MAIRE FAISANT ÉTAT DES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT POUR L'EXERCICE FINANCIER DE 2019**

### **Rapport financier 2019**

Lors de la séance du Conseil municipal du 28 juin 2021, les comptables et auditrices Julie Drainville et Mélanie Livernoche de la firme Stéphane Bérard CPA inc, ont présenté le rapport financier de la

Municipalité au 31 décembre 2019. Conformément à l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec (CMQ), il est de mon devoir de vous présenter les faits saillants de ce rapport financier.

- L'état des résultats pour l'année 2019 démontre des revenus de 4 005 813 \$ et des dépenses de 3 234 495 \$, soit un excédent de 771 318 \$.
- Si on enlève à cet excédent les revenus d'investissements, soit 1 215 050 \$ et que l'on considère les immobilisations, le remboursement de la dette à long terme et les affectations, alors il y a un déficit de fonctionnement de 128 443 \$.
- Ce déficit s'explique par des dépenses imprévues au budget et des dépassements de coûts en raison de circonstances exceptionnelles, entre autres :
  - ✓ les activités d'émondage « extraordinaires » au printemps 2019, suite au verglas de fin novembre 2018
  - ✓ les bris majeurs au camion de déneigement
  - ✓ les élections partielles de mars 2019
  - ✓ le bris important au réservoir du camion incendie
  - ✓ le remplacement de la boîte du camion F-250
  - ✓ la mise aux nouvelles normes des carioles touristiques
  - ✓ les réparations majeures dans le 5<sup>e</sup> rang, suite à de fortes pluies
  - ✓ les pertes plus élevées que prévues aux activités touristiques à l'été 2019
  - ✓ des événements imprévus entraînant des déboursés plus élevés au niveau des services juridiques et d'enquête, dont :
    - les plaintes de harcèlement entre employées, dont une a été considérée fondée par la Commission des normes de l'équité de la santé et sécurité au travail (CNESST)
    - les suites judiciaires de la « saga » du billet d'infraction émis en juin 2017
    - le dossier devant le Tribunal administratif du travail (TAT) au sujet de la fin du contrat d'emploi signé en septembre 2017
    - la régulation du dossier du portail privé sur le Chemin des papillons
- Les actifs financiers et non financiers totalisent 6 904 122 \$ au 31 décembre 2019, soit une hausse de 12.6 % par rapport à 2018.
- Les revenus reportés sont de 831 126 \$ et se composent principalement du fonds des carrières et sablières au montant de 633 581 \$ et de subventions reçues et non engagées pour 168 456 \$.
- Les réserves financières et les fonds réservés s'élèvent à 182 966 \$.
- Au niveau du financement à long terme des activités de fonctionnement le montant de 792 300 \$ représente les investissements dans notre programme de réhabilitation des fosses septiques.
- La dette à long terme est de 2 482 431 \$ et est constituée d'obligations et de billets en monnaie canadienne à des taux variant de 1,99 % à 5.54 %.
- Un redressement « substantiel » aux exercices antérieurs a été fait, ce qui diminue l'excédent accumulé au 31 décembre 2018 de 491 528 \$. Cet ajustement comptable majeur est le résultat d'écritures comptables remontant à l'année 2011, en lien avec le projet de l'aqueduc Samson Marchand.

Soyez assuré(e)s que votre Conseil municipal et le personnel administratif mettent tout en œuvre pour garantir une gestion efficace des fonds que vous leur confiez, pour le bénéfice de l'ensemble de la

population de Saint-Élie-de-Caxton. Le maintien du taux de taxation à 0.83 \$ du 100 \$ d'évaluation depuis quatre ans reflète notre volonté à offrir les meilleurs services à des coûts raisonnables.

Robert Gauthier, Maire

PS : La conformité de ce texte qui résume le rapport financier 2019 a été validée par Mélanie Livernoche, comptable et auditrice de la firme Stéphane Bérard CPA inc.

#### **7.4 RETRAIT DES RÈGLEMENTS 2021-004 ET 2021-005**

##### **RETRAIT DES RÈGLEMENTS 2021-004 et 2021-005**

**ATTENDU** que la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton a adopté les règlements d'emprunt 2021-004 et 2021-005, lesquels sont soumis à l'approbation référendaire;

**ATTENDU** que des avis publics ont été émis le 28 avril 2021 annonçant l'ouverture de la période de demande de tenue de scrutin référendaire par les personnes habiles à voter relativement aux deux règlements d'emprunt précités;

**ATTENDU** que le secrétaire trésorier, conformément aux dispositions de l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (Ch. E-2.2) a déposé à la séance ordinaire du 7 juin 2021 les certificats de résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant les règlements d'emprunt 2021-004 et 2021-005;

**ATTENDU** que le seuil requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu a été atteint pour ces deux règlements d'emprunt;

**ATTENDU** qu'en vertu de l'article 559 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (Ch. E-2.2), tant que les avis de scrutin référendaire n'ont pas été publiés, le conseil peut, par résolution, retirer les règlements.

##### **RÉSOLUTION 2021-07-171**

Sur proposition de madame Francine Buisson appuyée par madame Gina Lemire  
Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

**DE RETIRER** les règlements d'emprunt 2021-004 et 2021-005 et d'en aviser le directeur général des élections tel que prévu à l'article 559 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (Ch. E-2.2).

Adoptée

#### **8. RÉSOLUTIONS – TRAVAUX PUBLICS/INCENDIE**

##### **8.1 CONTRAT POUR LE CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX – RÉFECTION DU RANG SAINT-JOSEPH**

##### **CONTRAT POUR LE CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX – RÉFECTION DU RANG SAINT-JOSEPH**

**ATTENDU** que la Municipalité a octroyé le contrat pour la reconstruction du rang Saint-Joseph;

**ATTENDU** que les travaux vont débuter prochainement et qu'un laboratoire de matériaux doit être mandaté pour effectuer les contrôles de qualité;

**ATTENDU** que des soumissions ont été demandées à au moins trois soumissionnaires;

**ATTENDU** que deux laboratoires ont déposé des soumissions.

<b>LABORATOIRES</b>	<b>MONTANT AVANT TAXES</b>
EXP	10 059.05\$
Groupe ABS	15 008.80\$

#### **RÉSOLUTION 2021-07-172**

Sur proposition de madame Christina Béland appuyée par madame Claudette Caron  
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

**D'ACCORDER** le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit Les Services EXP inc., au montant de 10 059.05\$, plus les taxes, et de mandater le directeur général, monsieur Benoît Gauthier, à signer le contrat pour et au nom de la Municipalité.

Adoptée

#### **8.2 ACHAT D'UN SAC POUR LE TRANSPORT DE LA POMPE PORTATIVE POUR LES FEUX DE FORÊT**

##### **ACHAT D'UN SAC DE TRANSPORT DE LA POMPE PORTATIVE POUR LES FEUX DE FORÊT**

**ATTENDU** que pour le transport de la pompe portative sur les lieux de son utilisation, un sac de transport à support dorsal facilite le travail des pompiers sur des terrains difficiles et rend plus sécuritaire sa manutention;

**ATTENDU** que des prix ont été demandés à un fournisseur de ce type d'équipement.

#### **RÉSOLUTION 2021-07-173**

Sur proposition de madame Claudette Caron appuyée par madame Christina Béland  
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

**D'AUTORISER** l'achat d'un sac de transport pour la pompe portative à L'ARSENAL au montant de 105\$, plus taxes.

Adoptée

#### **9. RÉSOLUTIONS - LOISIRS/CULTURE/TOURISME**

Aucun item à l'ordre du jour.

#### **10. RÉSOLUTIONS –SUBVENTIONS**

Aucun item à l'ordre du jour.

## **11. RÉSOLUTIONS – URBANISME**

### **11.1 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 2021-009 CONCERNANT LA SÉCURITÉ DES PISCINES**

#### **ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 2021-009 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2010-012 CONCERNANT LA SÉCURITÉ DES PISCINES RÉSIDENTIELLES**

**ATTENDU** que la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton met à jour des dispositions règlementaires en concordance avec les dispositions modifiées du *Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles* adopté par le gouvernement du Québec en 2010 concernant l'installation des piscines et leur aménagement;

**ATTENDU** qu'un avis de motion a été donné par madame Lucie Hamelin, conseillère, lors de la séance ordinaire du conseil le 7 juin 2021.

#### **RÉSOLUTION 2021-07-174**

Sur proposition de madame Christina Béland appuyée par madame Claudette Caron  
Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

**D'ADOPTER** le règlement 2021-009 modifiant le règlement de zonage 2010-012 concernant la sécurité des piscines résidentielles.

Adoptée

Madame Christina Béland, conseillère se retire en vertu du code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

### **11.2 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE CONCERNANT LA PROPRIÉTÉ SISE AU 311, AVENUE SAINT-PAUL, LOT 3 983 134**

#### **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE VISANT À RENDRE RÉPUTÉE CONFORME LA MARGE LATÉRALE D'UN BÂTIMENT ACCESSOIRE À UNE DISTANCE INFÉRIEURE À CELLE PRESCRITE POUR LE 311, AVENUE SAINT-PAUL**

**ATTENDU** que le propriétaire du lot 3 983 134 du cadastre du Québec a soumis une demande de dérogation mineure visant à rendre réputée conforme la marge latérale à 0,82 mètre alors que la grille de spécification 111-R du Règlement de zonage 2010-012 fixe la distance minimale à 0,90 mètre afin de régulariser l'implantation du bâtiment secondaire;

**ATTENDU** que l'application du règlement de zonage cause un préjudice sérieux au requérant qui, dans l'impossibilité de corriger la situation, ne peut obtenir de titres clairs pour sa propriété;

**ATTENDU** que la demande du requérant ne porte pas atteinte à la jouissance des droits de propriété des immeubles voisins, le garage existait avant la modification de la limite sud-est du lot 3 983 134;

**ATTENDU** que le fait d'accorder une dérogation mineure en faveur du présent dossier ne va pas à l'encontre des objectifs du plan d'urbanisme;

**CONSIDÉRANT** la recommandation unanime du comité consultatif d'urbanisme d'accorder la dérogation mineure demandée par le requérant.

#### **RÉSOLUTION 2021-07-175**

Sur proposition de madame Gina Lemire appuyée par madame Francine Buisson  
Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

**D'ACCORDER** la dérogation mineure demandée en faveur de la propriété au 311, avenue Saint-Paul, cette dérogation ayant pour effet de rendre réputée conforme la localisation du bâtiment secondaire, le garage, à une marge latérale de 0,82 mètre au lieu de 0,90 mètre, tel que prescrit à la grille de spécifications de la zone 111-R du Règlement de zonage 2010-012.

Adoptée

Madame Christina Béland conseillère, réintègre son siège.

### **11.3 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE CONCERNANT LA PROPRIÉTÉ SISE AU 1711, CHEMIN DES LACS-LONGS, LOT 4 194 689**

#### **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE VISANT À RENDRE RÉPUTÉE CONFORME LA PROFONDEUR D'UN LOT À UNE DISTANCE INFÉRIEURE AU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT POUR LE 1711, CHEMIN DES LACS-LONGS**

**ATTENDU** que le propriétaire du lot 4 194 689 du cadastre du Québec a soumis une demande de dérogation mineure visant à rendre réputée conforme la réduction de la profondeur minimale à moins de 75 mètres, malgré les dispositions de l'article 6.5 du règlement de lotissement 2010-013 afin de permettre la création d'un lot constructible;

**ATTENDU** que l'application du règlement de zonage cause un préjudice sérieux au requérant qui est dans l'impossibilité de faire une demande de permis de lotissement conforme au règlement 2010-013;

**ATTENDU** que la demande du requérant ne porte pas atteinte à la jouissance des droits de propriété des immeubles voisins; le terrain voisin ainsi que le terrain projeté possédant une zone tampon densément boisée;

**ATTENDU** que le fait d'accorder une dérogation mineure en faveur du présent dossier ne va pas à l'encontre des objectifs du plan d'urbanisme;

**CONSIDÉRANT** la recommandation majoritaire du comité consultatif d'urbanisme d'accorder la dérogation mineure demandée par le requérant.

### **RÉSOLUTION 2021-07-176**

Sur proposition de madame Claudette Caron appuyée par madame Christina Béland  
Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

**D'ACCORDER** la dérogation mineure demandée en faveur de la propriété sise au 1711, chemin des Lacs-Longs, conditionnellement à un accès au lac d'une ouverture maximale de quatre (4) mètres à l'intérieur de la rive pour les deux lots projetés. Cette dérogation ayant pour effet de rendre réputée conforme la profondeur du lot projeté 6 449 066 à une distance inférieure à 75 mètres, tel que prescrit à l'article 6.6 du Règlement de lotissement 2010-013 pour permettre l'émission d'un permis de lotissement.

Adoptée

**12. AFFAIRES NOUVELLES**

Aucun item à l'ordre du jour.

**13. PÉRIODE DE QUESTIONS/SUGGESTIONS**

Une période de questions et suggestions est accordée aux citoyens(nes) présents de 20h30 à 21h00.

**14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Madame Claudette Caron propose de lever l'assemblée à 21h00.

---

Robert Gauthier, maire

---

Benoît Gauthier,  
Directeur général et secrétaire-trésorier